



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Reims le 1er mars 2010

Note à l'attention de l'ensemble des personnels  
de l'Académie de Reims

**Objet : GESTION DES MISSIONS DES PERSONNELS DE L'ACADEMIE DE REIMS  
DANS L'APPLICATION NATIONALE DT (déplacements temporaires-Ulysse)**

**rectorat**

**direction des structures et des moyens  
division des affaires financières  
et de l'enseignement supérieur**

Affaire suivie par  
Sylvie Beylac  
Téléphone  
03.26.05.68.52  
Télécopie  
03.26.05.20.10  
Courriel  
Sylvie.beylac@ac-reims.fr

**1, rue Navier  
51082 Reims Cedex**

Les services académiques ont rencontré des difficultés techniques importantes pour assurer le paiement des déplacements dans le cadre de la nouvelle application nationale « DT-ULYSSE » désormais utilisée pour le traitement de cette mission.

Aujourd'hui, les difficultés sont levées mais il reste aux gestionnaires des services académiques, au sein du Rectorat et des Inspections Académiques, à absorber la saisie des ordres de missions et des états de frais en attente, en particulier ceux qui n'ont pas pu être régularisés avant la fin de l'année 2009.

A l'issue de cette première phase, grâce à un portail d'accès, l'application sera progressivement mise à disposition de vos responsables hiérarchiques (Inspecteurs, chefs de services et de bureaux...) et de leur secrétariat, dans le cadre d'une délégation pour la saisie et la validation des missions que vous aurez réalisées.

Enfin, dans la dernière phase de déploiement de l'application, vous saisirez vos propres ordres de mission et états de frais, seules les validations restant à la charge de votre responsable hiérarchique ou son secrétariat par délégation.

D'ores et déjà, un système de suivi du traitement de la mission existe : certains d'entre vous dont la mission est en cours de traitement ont reçu un message automatique émanant de « [ulyссе@etaponline.fr](mailto:ulyссе@etaponline.fr) », vous signalant la validation de votre ordre de mission et de votre état de frais.

Il est inutile de « cliquer » pour accéder à la pièce référencée, puisque l'accès au portail ne vous est pas encore donné.

La seule information à retenir, lorsque vous recevrez ce type de message, est qu'une mission vous concernant est actuellement en cours de traitement par les services académiques.

Durant cette période de montée en puissance de l'utilisation de cette nouvelle application, aucun délai de paiement ne peut vous être précisé. En effet, la gestion des flux de dépenses dépend de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat, et non des services académiques et ce, pour toutes les académies.

Il convient également de vous signaler, que l'application intègre une prestation de voyageur. Le voyageur a été retenu à la suite d'un appel d'offres au niveau ministériel, qui offre toutes les garanties de confidentialité des données personnelles que vous serez amenées à fournir pour obtenir, par exemple un titre de transport.

Dès que possible, un calendrier prévisionnel concernant les différentes phases du déploiement ci-dessus évoqué, vous sera communiqué ainsi que les modalités d'emploi, avant toute ouverture du portail.

Je vous remercie de votre compréhension dans l'attente des remboursements qui vous concernent, et vous assure de l'implication des services pour en limiter désormais le délai.

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie,



Catherine VIEILLARD